

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Présents : MT Dosson, F Poyet Tissot, M Geay, C Vachez, L Thomas, Yves Charliot, R Duchez.

Absent excusé pouvoir donner à F Poyet Tissot : Y Lionard. Absente excusée : C Esparvier. Absent : D Burrelier

APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Rectification sur l'espace loisirs : Après délibération le CM souhaite présenter le projet d'aménagement par courrier aux services des eaux en se positionnant favorablement ,7 voix pour et 1 contre, pour la conservation d'une masse d'eau plus ou moins permanente.

ABANDON DE LA VOIRIE COMMUNALE AU PROFIT D'UN PARTICULIER RIVERAIN

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD, concernant un chemin communal situé chemin de la Roche, longeant de part et d'autre leurs propriétés : A224 ET 225 à droite et A60-61-71-72 et 73 à Gauche, sortant sur la départementale.

Après délibération le conseil municipal accepte l'abandon de ce chemin au profit de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer la procédure d'abandon de voirie pour l'euro symbolique. A noter que les frais engendrés par cette mutation seront à la charge de Mesdames DEFAYE, PERRIER et GIRARD.

APPROBATION MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE

Mr le Maire donne rapport des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB) et informe de l'intégration de 4 nouveaux délégués de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable. Le Conseil municipal valide ces nouveaux statuts.

COMPTE RENDU SUITE AU COURRIER TRANSMIS À MADAME DOSSON

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé à Madame DOSSON, concernant sa situation en tant que 1ère Adjointe, dont une copie a été transmise à M. le Sous-Préfet.

Il donne ensuite lecture de la réponse de M. le Sous-préfet et demande à l'assemblée présente de se positionner.

Après concertation, le Conseil Municipal décide que Mme DOSSON garde ses fonctions en qualité de 1ère Adjointe jusqu'à la fin de son mandat.

DEMANDE DE SUBVENTION DU SOU DES ÉCOLES « ANIMATION NOËL »

Le conseil municipal valide une subvention au sou des écoles pour le transport en bus, en vue de l'animation de Noël des enfants du RPI pour un montant de 250 euros.

FACTURE PIGEON /TOINON

Pour donner suite au bornage réalisé sur une propriété communale située au chemin des Etangs, Monsieur le Maire souhaite une réévaluation de la facture, considérant qu'elle ne semble pas adaptée à la réalité.

Le conseil municipal propose d'effectuer un courrier à Messieurs PIGEON/TOINON, afin d'évaluer à nouveau sur place, avant le paiement de la facture.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COPIIL

Le conseil municipal valide une participation financière à hauteur de 0,50 €/heure à la MJC de Bussières, pour les animations extra-scolaires à Balbigny, des enfants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le CM :

*Que l'attestation d'accessibilité est toujours en cours.

*Des questions du conseil d'école du RPI.

*Du courrier de remerciements de Mr OREL pour la subvention attribuée à la FNACA.

*De la mise en service fin juillet du nouveau réseau d'assainissement.

*De l'avancement des travaux d'aménagement du terrain Espace Loisirs.

Monsieur le Maire propose au CM :

*La construction d'un columbarium et la réalisation d'un jardin du souvenir. Il Présente un devis de l'entreprise GRANIMOND de Saint-Avoid pour un montant allant de 9 831€HT à 11 246,30 €HT.

*La validation du rapport de la CLECT concernant le transfert à l'intercommunalité des crèches Multi-accueil de Balbigny, Panisières, Rozier-en-Donzy et Saint-Marcel-de-Félines ainsi que le point rencontre Emploi de Veauche. Après délibération le CM valide ce rapport.